



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LAC SAINT-JEAN EST
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MONIQUE

Procès-verbal de la séance régulière ajournée du Conseil Municipal de la Municipalité de Sainte-Monique tenue à la salle des délibérations de l'hôtel de ville, mercredi le 5 juin 2019 à 15h45.

Présences : M. Mario Desbiens, maire
M. Pascal Gauthier, conseiller # 1
M. Bernard Girard, conseiller # 2
Mme Suzanne Larouche, conseillère # 3
M. Jacques Vachon, conseiller # 4

Absences : M. Bruno Boily, conseiller #6
M. Jonathan Boily, conseiller # 5

Il y a quorum à cette séance qui est présidée par M. Mario Desbiens, maire. Est également présente Mme Suzie Belleau, adjointe-administrative.

1 - OUVERTURE ET MOT DE BIENVENUE

Monsieur Desbiens souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance.

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION CM2019-127

Il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé par M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'adopter, séance tenante, l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture et mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Soumission rechargement rang 7
4. Divers :

- a) _____
- b) _____

5. Période de questions
6. Fin de la rencontre

3- SOUMISSION RECHARGEMENT RANG 7

RÉSOLUTION CM2019-128

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec*, la Municipalité de Sainte-Monique a adopté un règlement de gestion contractuelle qui s'applique à tout contrat, y compris à un contrat qui n'est pas visé à l'un des paragraphes du premier alinéa du paragraphe 1 de l'article 935 ou à l'article 938.0.2 de ce Code ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour un contrat de rechargement de 2 500 tonnes de MG-20 ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu deux propositions se détaillant comme suit :

Terrassement Belleau	16.25 \$ / tonne
Graviers Donckin Simard	17.25\$ / tonne

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise terrassement Belleau a le prix le plus bas ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé par M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'adjuger, séance tenante, le contrat de rechargement pour 2500 tonnes de MG-20 à l'entreprise Terrassement Belleau inc.

4-DIVERS

- A)
- B)

5- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

6- LEVÉS DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION CM2019-129

Attendu que tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ont été traités, il est proposé par Mme Suzanne Larouche et résolu unanimement que l'assemblée soit levée.

La séance est levée à 16h05


Mario Desbiens
Mairesse


Mathieu Lapointe
Directeur général
et secrétaire-trésorier